



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE  
Direction de l'Urbanisme  
Tel : 04.90.38.55.04  
Mail : [urbanisme@islesurlasorgue.fr](mailto:urbanisme@islesurlasorgue.fr)

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme  
A

Monsieur MARTINEZ Scott  
130 Avenue des Ferrailles  
84800 L'Isle-sur-la-Sorgue

Affaire suivie par : Chloé CUARTERO

Dossier : PC08405422F0088M01

Demandeur : MARTINEZ SCOTT

Déposé le : 01/12/2025

Travaux : 130 AVENUE LES FERAILLES 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

**OBJET :** Votre demande de Permis de Construire modificatif

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de permis de construire modificatif enregistrée dans mes services sous les références portées dans le cadre ci-dessus, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli votre arrêté accompagné des documents ayant servi à son instruction.

J'attire votre attention sur le contenu de l'arrêté ci-joint et de ses annexes où sont formulées diverses prescriptions.

J'attire également votre attention sur l'obligation de déclarer ce l'évolution du projet sur votre compte fiscal : [Impôt.gouv.fr / gérer mes bien](https://www.impot.gouv.fr/gérer-mes-bien) (procédure décrite ci-après).

La Direction de l'Urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugerez utiles d'obtenir sur ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

L'ISLE SUR LA SORGUE Le 16 DEC. 2025

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme



*Merle*

Françoise MERLE

## Pour déclarer un bien immobilier aux services fiscaux

Connectez-vous sur le site impots.gouv.fr puis cliquez sur « connexion à l'espace particulier » en haut à droite de l'écran.

The screenshot shows the official website of the French tax authorities. At the top right, there are two buttons: 'Connexion à l'espace particulier' (highlighted with a red oval) and 'Connexion à l'espace professionnel'. Below these are search and contact links. The main content area features a warning about phishing emails from the DGFIP. A yellow 'Nouveauté' (New feature) badge points to a section about a new code for connecting to online services. The text reads: 'Un code pour vous connecter à vos services en ligne'.

Saisissez votre identifiant puis votre mot de passe.

This screenshot shows the 'Connexion à votre Espace particulier' (Connection to your Private Space) page. It includes fields for entering a 'Numéro fiscal' (tax number) and 'Mot de passe' (password). Both of these fields are circled in red. To the right, there are dropdown menus for forgotten passwords, password modification, services available, and cookie management. A sidebar on the right is titled 'Payer en ligne' (Pay online) with instructions on how to pay online using the tax number and reference number.

Un code d'accès vous est alors transmis. Après saisie de ce code d'accès vous arrivez sur la page ci-dessous. Cliquez sur l'onglet « Biens immobiliers ». ».

This screenshot shows the 'Mon espace particulier' (My Private Space) dashboard. It features a navigation bar with links like 'Tableau de bord', 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Biens immobiliers' (highlighted with a red oval), 'Déclarer', and 'Autres services'. Below this, a section titled 'CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS' (Correct online declaration of revenues) is shown. It includes a calendar icon, a description of the service, and a blue button 'Accéder à la correction en ligne'. At the bottom, there are links for 'À quoi servent mes impôts?' and 'Payer en ligne mes impôts', along with a note about the current tax rate.

Si votre construction ou votre aménagement a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme cliquez sur « Renseignements attendus ».

MES BIENS

Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

1 déclaration attendue

Détaller les biens

Maison  
L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Renseignements fonciers attendus

Déclaration d'occupation Consulter Renseigner Consulter

Vous arrivez alors sur la page ci-dessous. Cliquez sur « Commencer » en bas de l'écran puis répondez aux différentes questions qui vous sont posées.

N° DE PERMIS : XX 084 054 XXXXX LIEU DIT

Introduction Propriétaire Nature des travaux Date d'achèvement Récapitulatif

Les champs signalés par un astérisque (\*) sont obligatoires

Le permis XX 084 054 XXXXX accordé le 01/01/20XX concerne un bien dont vous êtes le propriétaire connu de l'administration fiscale.

Cette demande d'information vise à :

- confirmer que vous êtes bien à l'origine de la demande du permis ;
- indiquer la nature et la durée prévisionnelle des travaux.

Documents utiles Moyens de contact

Aucun document n'est nécessaire Vérifiez avant ou après votre réponse à la demande d'information que vos numéros de téléphone et adresse électronique sont à jour dans la rubrique « Mon Profil ».

En savoir plus sur le traitement de mes données

Retour à l'accueil Commencer

A l'issue de la liste de questions cliquez sur « Validez » afin que votre déclaration soit prise en compte.



## MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

### PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

#### DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Référence du dossier : **PC08405422F0088M01**

|                              |   |                              |
|------------------------------|---|------------------------------|
| <b>Demande du :</b>          | 01/12/2025 - affichée en Mairie le : 08/12/2025   | Destination : Habitation     |
| <b>Par :</b>                 | MARTINEZ Scott  |                              |
| <b>Demeurant à :</b>         | 130 Avenue des Ferrailles 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue  | SP créée : 44 m <sup>2</sup> |
| <b>Pour des travaux de :</b> | Transformation du garage existant en buanderie (18m <sup>2</sup> ), de l'abri de jardin initialement obtenu de 27m <sup>2</sup> en un bureau de 26m <sup>2</sup> et ajout d'un garage de 29m <sup>2</sup> . |                              |
| <b>Sur un terrain sis :</b>  | 130 Avenue Les Ferailles 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastré : CL-0428, CL-0429, CL-0431, CL-0434   |                              |

#### Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025.

Vu le permis de construire initial en date du 15/11/2022,

Vu le règlement de la zone UC du PLU en vigueur,

Vu le porté à connaissance du Plan de prévention des risques inondation du Coulon/Calavon en date du 28/03/2019 Aléa résiduel,

Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé en date du 21/05/2013,

Considérant que l'emprise au sol des bâtiments reste inférieure à 30% de la surface du terrain d'assiette du projet,

Considérant un espace vert représentant plus de 30% de la surface du terrain d'assiette,

Considérant l'existence d'un plancher refuge à une côte supérieure à la côte de référence de 0.50 dans la partie garage de plus de 25m<sup>2</sup> et dans le bureau, à créer,

Considérant une noue d'une capacité suffisante et répondant au schéma directeur d'assainissement pluvial,

### ARRETE

#### ARTICLE UNIQUE : le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Les nouveaux plans ci-annexés annulent et remplacent ceux du permis d'origine susvisé. Les prescriptions contenues dans l'autorisation initiale demeurent inchangées de même que la durée de validité de l'autorisation initiale qui est fixée à trois ans à compter du 15/11/2022.

Décision exécutoire le

**16 DEC. 2025**

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

**16 DEC. 2025**

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



Françoise MERLE.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R-424-12 du Code de l'Urbanisme.  
Elle est exécutoire à compter de sa transmission.*

---

## **INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée *sans préjudice du droit des tiers* (notamment *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...)* qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
  - **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de **trois** ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité. (
  - **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.
  - **DELAIS ET VOIES DE RE COURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **UN MOIS** à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).
  - **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.
-